

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 3 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 18

**Présents** : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GALLIFET Bernard, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

**Absents avec pouvoir** : GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien

**Absents** : GUETAT Suzanne, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

**Secrétaire de séance** : Michelle LAMOURY

**Rédacteur du compte rendu** : Rémy CROUZET

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

### **Ordre du jour** :

- **Délibérations** :
  - Finances : décision modificative
  - Ressources humaines : service administratif – ajustement du tableau des emplois
  - Ressources humaines : service périscolaire – ajustement du tableau des emplois
  - Mise en œuvre du projet « audit énergétique groupes scolaires » et demande de contribution financière
  - Ressources humaines : autorisation de faire appel au service emploi du centre de gestion
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

# DELIBERATIONS

## Délibération n° D 2025-07-11 / 01

### DECISION MODIFICATIVE

Afin de pouvoir régulariser des factures d'investissement imputées sur le compte 21532 au lieu du compte 21538 lors de précédents exercices, il convient de prendre une décision modificative afin d'inscrire des crédits sur le chapitre « 041 » : opérations patrimoniales.

Cette opération est budgétairement neutre.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	87 608,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21532 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 608,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>87 608,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>87 608,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>87 608,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>87 608,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>87 608,00 €</b>		<b>87 608,00 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** les mouvements de crédits tels que proposés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en aviser Monsieur le Trésorier de St Marcellin.

## Délibération n° D 2025-07-11 / 02

### RESSOURCES HUMAINES CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un poste permanent de rédacteur territorial pour assurer les fonctions de secrétaire générale de mairie à compter du 25 août 2025.

Il conviendra également, suite à la mutation de l'agent affecté sur ce poste, de supprimer le poste d'attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la saisine du Comité Technique Territorial pour la suppression du poste d'attaché territorial,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 25 août 2025
- **DECIDE** de supprimer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des effectifs
- **DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier

**Délibération n° D 2025-07-11 / 03****SERVICE PERISCOLAIRE – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Comme chaque année, les emplois des agents du service périscolaire sont revus en fonction des recrutements.

Le volume d'heures global reste inchangé.

Il est donc proposé les modifications de postes suivantes :

<b>Suppression</b>		<b>Création</b>	
Adjoint d'animation	18.38/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation	11.49/35 <sup>ème</sup>
	6.20/35 <sup>ème</sup>		8/35 <sup>ème</sup>
	6.20/35 <sup>ème</sup>		11.29/35 <sup>ème</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>30.78/35<sup>ème</sup></b>	<b>TOTAL</b>	<b>30.78/35<sup>ème</sup></b>

Ces modifications ont été soumises à l'avis du Comité Technique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les modifications présentées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier.

**Délibération n° D 2025-07-11 / 04****MISE EN ŒUVRE DU PROJET « AUDIT ENERGETIQUE GROUPES SCOLAIRES »  
ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE**

Considérant l'enjeu que représente aujourd'hui la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité de diminuer le coût énergétique, la maîtrise de la demande en énergie est devenue une préoccupation majeure pour toutes les collectivités.

Les objectifs fixés successivement par les lois Grenelle I et II, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte imposent des obligations de performances énergétiques du patrimoine, des modalités opérationnelles de contrôle du respect de ces exigences, ainsi que des sanctions en cas de non-respect de l'obligation de réduction de niveau de consommation d'énergie finale.

Face à cette situation énergétique et environnementale, et dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, les collectivités sont incitées à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite porter le projet suivant : Audit énergétique groupes scolaires. Ce projet vise à établir un état des lieux et à trouver les solutions les plus appropriées afin de remplacer les chaudières fuel des groupes scolaires.

Le coût total éligible du projet est évalué à 10 000 € HT prenant en compte tous les produits et les recettes affectés au dit projet.

Or, TE38 l'AGEDEN, le SDIS38 et l'intercommunalité SMVIC sont lauréats d'un appel à projet ACTEE+ CHENE référencé PRO-INNO-66 lancé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) ayant notamment pour objectif d'apporter un financement aux études énergétiques.

Le projet, « audit énergétique groupes scolaires », de la collectivité a été retenu dans le cadre de la convention de Partenariat conclu. Il est alors éligible à un financement de la part de la FNCCR au titre du Programme ACTEE+ PRO INNO 66 – Fonds CHENE à hauteur de 50% du coût définitif du projet figurant sur les justificatifs de dépenses.

Le financement prévisionnel du projet est établi comme suit (une ligne par opération) :

Financement de la FNCCR dans le cadre du programme : ACTEE+ PRO-INNO-66 - Fonds CHENE	Reste à charge pour la collectivité
5 000 €	5 000€

Il est proposé que la collectivité s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre ledit projet retenu par les bénéficiaires lauréats dans le cadre de la convention de Partenariat avec la FNCCR et de demander à TE38, en tant que coordinateur du groupement des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme ACTEE+ PRO-INNO-66 – Fonds CHENE.

Pour ce faire, il est proposé de conclure une convention avec TE38 afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet ainsi que les modalités d'attribution et de versement de ladite contribution.

Le versement de la contribution financière de la FNCCR, au titre du programme ACTEE+ PRO-INNO-66 – Fonds CHENE, à la collectivité par TE38, ne sera applicable que sous réserve :

- de la transmission par la collectivité à TE38 : des justificatifs de dépenses (facture), d'une copie du rapport de la prestation et du remplissage des annexes fournies par TE38 ; dans un délai maximum de 4 mois à compter de la date de signature de la convention.
- du versement effectif des fonds par la FNCCR à TE38 dans le cadre de son partenariat. Aucune avance de fond ne sera réalisée par TE38. En cas de non-versement des contributions par les financeurs obligés du Programme ACTEE+ PRO-INNO-66 – Fonds CHENE, et ce, pour quelque motif que ce soit, TE38 ne saurait être tenu responsable du retard ou du non versement des fonds à la collectivité.
- du respect par la collectivité des obligations mentionnées dans la convention.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **DE METTRE EN ŒUVRE** à son initiative et sous sa responsabilité le projet, « audit énergétique groupes scolaires », retenu dans le cadre de la convention de Partenariat conclue entre la FNCCR, TE38 et l'AGEDEN, le SDIS38 et l'intercommunalité SMVIC dans les conditions prévues par la convention ;
- **DE DEMANDER** à TE38, en tant que coordinateur du groupement de commande des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme ACTEE+ PRO-INNO-66 – Fonds CHENE, dans les conditions prévues par la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière pour la mise en œuvre du programme ACTEE+ PRO-INNO-66 – Fonds CHENE avec TE38, ainsi que tous documents relatifs au projet.

**Délibération n° D 2025-07-11 / 05**

**RESSOURCES HUMAINES = AUTORISATION DE FAIRE APPEL AU SERVICE EMPLOI  
DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles L.332-13, L.332-23, L.452-30 et L.452-44 ;

Considérant, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais.

Considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 6 % sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Considérant, que la commune d'ARTAS doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article L.332-13 du code général de la fonction publique
- à des besoins spécifiques (application de l'article L.332-23 alinéa 1 et 2 du code général de la fonction publique concernant les accroissements temporaires et saisonniers d'activités)

Considérant, que la commune d'ARTAS n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :**

- **DE RECOURIR** au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la commune d'ARTAS, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

## **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

*Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,*

*Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :*

**Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :**

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

### **TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS**

<b>DATE</b>	<b>FOURNISSEUR</b>	<b>TRAVAUX / DESCRIPTIF</b>	<b>PRIX HT</b>
31/05/2025	LES JARDINS D'ELISE	Fleurissement commune	1 360.85 €
03/06/2025	BIEVRE ISERE COMMUNAUTE	Remplacement d'une défense incendie (accident Radoire)	2 546.94 €
25/06/2025	CABINET ABECASSIS	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurance	1 800.00 €
27/06/2025	SARL GRIVALE	Liaison avec raccordement pour l'installation photovoltaïque du Stade	2 015.00 €
30/06/2025	CROS	Intervention diagnostic arrosage stade	1 664.60 €
30/06/2025	DB PLOMBERIE	Vide seau école maternelle et mitigeur restaurant scolaire	995.00 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

### DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP0380152500023	GAZELEC Solar	1400 chemin de la Petite Forêt	Installation photovoltaïque	10/05/2025	Accordée le 16/06/2025
DP0380152500027	BICHET Pierre	170 chemin des Combettes	Clôture	27/04/2025	Accordée le 10/06/2025
DP0380152500034	TOMASZEWSKI Antoine	170 chemin des Combettes	Clôture	01/05/2025	Accordée le 17/06/2025
DP0380152500037	DIMIER Amandine	170 chemin des Combettes	Clôture	01/05/2025	Accordée le 17/06/2025
DP0380152500039	PIEMONTESE Pascal	360 rue du Métras	Piscine	07/05/2025	Accordée le 12/06/2025
DP0380152500041	MAY ENERGIE	95 chemin de la Citerne	Isolation par l'extérieur	15/05/2025	Refusée le 10/06/2025
DP0380152500043	GBETINSANON Séphora et Nonvignon	174 chemin du Martin	Changement menuiseries, isolation par l'extérieur, façade	21/05/2025	Accordée le 17/06/2025
DP0380152500045	BARDOL Nathalie	90 rue du Métras	Réfection façade	23/05/2025	Accordée le 27/05/2025
DP0380152500044	TERRIER Jean-Paul	250 route de Bourgoin	Travaux sur façade	22/05/2025	Accordée le 20/06/2025
DP0380152500051	CHALEAT Rémi et MOULTSON Elodie	170 chemin des Combettes	Clôture	12/06/2025	Accordée le 19/06/2025
DP0380152500053	DANIEL Florian-Georges	80 chemin de Fayardon	Changement menuiseries, isolation par l'extérieur, façade	13/06/2025	Accordée le 20/06/2025
DP0380152500050	BENSMAIL Nourdine	170 chemin des combettes	Dossier vide	11/06/2025	Refusée le 19/06/2025
DP0380152500032	MORO Gaël	151 chemin du Martin	Changement porte de garage	30/04/2025	Accordée le 02/06/2025
DP0380152500049	PEREZ Angela	579 rue du Stade	Réfection piliers du portail	07/06/2025	Accordée le 27/06/2025
DP0380152500052	BENSMAIL Nourdine	170 chemin des Combettes	Installation de 2 climatiseurs	12/06/2025	Accordée le 27/06/2025
DP0380152500056	KACZOROWSKI Jean-Luc	288 Le Grand Chemin	Installation photovoltaïque	24/06/25	Accordée le 27/06/2025
DP0380152500015	FERRANDIS Cédric	1050 chemin de la Grande Forêt	Piscine	23/03/2025	Sans suite le 01/07/2025
DP0380152500042	ROYER Christophe	321 chemin du Vignier	Installation photovoltaïque	19/05/2025	Accordée le 01/07/2025
DP0380152500055	BARDOL Nathalie	90 rue du Métras	Aménagement des combles	23/06/2025	Annulée le 01/07/2025
DP0380152500057	FAYANT Vanessa	120 chemin de Biesseray	Installation photovoltaïque	27/06/2025	Accordée le 01/07/2025

## PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC0380152500014	GIROD Romain et FRATELLO Andréa	360 rue du Métras – Lot 35	Maison de plain-pied avec garage intégré en limite de propriété	02/06/2025	Accordé le 27/06/2025

## INFORMATIONS DIVERSES

### RESSOURCES HUMAINES

- 1 agent licencié au 1<sup>er</sup> juillet 2025
- 2 agents ont reçu un avertissement sur le mois de juin 2025
- 04/07/2025 : jury de recrutement pour le poste de secrétaire / agent d'accueil ; prise de poste de la personne recrutée au 18/08/2025
- Un emploi saisonnier a été recruté du 23/06 au 14/08 pour assurer la transition sur le poste d'accueil, l'agent en CDD étant en arrêt maladie

### TRAVAUX

- Eglise :
  - 25/06 : réunion de démarrage de chantier avec Isshin et les deux entreprises adjudicataires + l'entreprise en charge du montage de l'échafaudage
  - 07/07 : montage de l'échafaudage
  - Intervention d'une société pour diagnostic avant travaux courant juillet
  - 25/08 : début des travaux de maçonnerie et charpente
  - Prochaine réunion de chantier prévue le 26/08 à 14h00 (par la suite les mardis à 14h tous les 15 jours)
- Manchette – Travaux de reconfiguration et chemin piétonnier :
  - 11/07 – 28/08 : consultation des entreprises
  - Délai pour la remise des offres le 28/08 à 12h
  - Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 28/08 à 17h
  - Travaux prévus lors des vacances d'automne
- Ombrières photovoltaïques du stade : câblage en cours
- Démolition tènement AC343 :
  - Commande du diagnostic avant travaux lancée ; intervention prévue le 18/07.
  - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à ICDF
- Terrasses de la Fontaine :
  - Lancement du dossier d'autorisation de travaux pour l'aménagement des locaux commerciaux (locaux n°1 et 2) ; dossier d'accessibilité déposé en même temps.
  - Aménagement de la voirie aux abords : Toposcope a été sollicité pour faire un point à ce sujet sur la seconde quinzaine de juillet.
- ARTAS DEMAIN :
  - Réunion le 17/07
    - Première partie avec le groupe des habitants à 18h
    - Puis ensuite avec le groupe d'élus à 20h
  - Travaux prévus entre mi-2026 et fin 2027
  - Dossiers de consultation des entreprises entre décembre 2025 et janvier 2026
  - Sur la fin 2025 - montage des dossiers de subvention :
    - Dossier DETR à déposer ; rencontre avec le sous-préfet programmée le 27/08
    - Un point sur les aides du Département a également été fait.
    - La Région a également été sollicitée afin de voir les possibilités de subvention.

## DOSSIERS

- Assurances :
  - Sollicitation AMO Abecassis – des documents seront à fournir sur le courant du mois de juillet 2025.
  - Consultations à lancer en septembre 2025.
  - Pour l'assurance statutaire des démarches ont été engagées pour adhérer au contrat groupe du CDG38
- DECI (Défense incendie) :
  - Rendu étude Merlin / Bièvre Isère Communauté
  - Définition des priorités
  - Arrêté DECI en cours
- Audit énergétique des écoles avec appui de l'AGEDEN :
  - Sollicitation du fonds CHÊNE pour les études
  - Consultation à lancer entre le 16/08 et le 26/09
  - Réunion de démarrage de l'audit le 17/10
- GFU (fibre interne à la commune) : réunion avec les services de Bièvre Isère, d'XP Fibre et du Département le 10/07. Ce réseau sera propriété de la commune pour 20 ans et permettra notamment de relier 9 bâtiments communaux. Nous sommes en attente des propositions financières. L'objectif est que la mise en œuvre puisse être effectuée avant le 31.12.2025. Si de la vidéosurveillance devait être mise en place elle pourra être raccordée dans un second temps à ce GFU.

## INFORMATIONS

- Effectifs scolaires : 72 enfants en maternelle + 118 enfants en élémentaire = 190 enfants
- Stade :
  - Rétention d'eau d'arrosage : fuite traitée
  - Arrosage : pompe colmatée – en attente d'expertise
- Appel à projet Education Nationale : Mme BIGA souhaite inscrire le projet de fresque du préau
  - Financement Education Nationale : 2 000 €
  - Sou des écoles
  - Commune : 200€
- Evaluation des écoles par l'Education Nationale : du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2025 et du 26 au 31 janvier 2026.
- Arrêté préfectoral projet HYFEN – conduite d'hydrogène
  - Monsieur le Maire regrette de ne pas avoir eu d'informations en amont de cet arrêté.
  - Une moitié de la commune est concernée par le fuseau de l'étude
- Eau potable – point en réunion de bureau de Bièvre Isère :
  - Un forage sur les 93 (captage des Biesses) dépasse un peu les normes européennes pour les PFAS (à noter = les normes ont été abaissées)
  - L'eau est potable (confirmé par l'ARS)
  - Une étude est en cours sur plusieurs mois pour voir la tendance
- Bulletin municipal
  - Remerciements à tous pour cette réalisation
  - La distribution est à faire durant le mois de juillet

## AGENDA

15/07	14h00	Comité de Pilotage des 4 vallées
17/07	18h00	ARTAS Demain – Groupe d'habitants
17/07	20h00	ARTAS Demain – Conseil municipal
26/08	14h00	Réunion de chantier église
27/08	10h00	Visite M. DARROUX – Sous-Préfet
28/08	17h00	CAO Travaux Manchette
03/09	20h00	Prochain conseil municipal (à noter le conseil du 24/10 est avancé au 17/10)

# COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

---

## Pascal CHAUVIN

- 16/06 - Comité syndical TE38
- 20/08 - Visite guidée sur le thème du patrimoine communal à 9h00

## Julien ROUSSILLON

- 06/06 - AG ACCA

Pensée aux membres et anciens membres disparus dans l'année.

Les membres du bureau remercient la commune pour la subvention de 100€. Ils remercient les adhérents et les bénévoles présents à chaque manifestation.

Le sujet des relations entre les chasseurs et les autres usagers est d'actualité ... la forêt doit être partagée.

Les rapports financiers et moraux ont été adoptés à l'unanimité.

L' AG s'est clôturée par la remise de récompenses.

- 13/06 - AG FFNI

106 licenciées

Un budget de 45k€ avec un bénéfice de 3k€

5 équipes au total

Présentation du bilan moral et financier : adopté à l'unanimité.

Remerciements des différents partenaires

Différents changements dans le conseil d'administration

- 22/06 - AG ACFC

Remerciements pour la subvention communale notamment la subvention exceptionnelle pour l'achat de la cage de foot

238 licenciés

Présentation du bilan moral et financier : adopté à l'unanimité

Un budget avoisinant de 134 k€

Une bonne saison 2025 sportivement qui cherche à progresser dans tous les domaines.

## Martial SIMONDANT

- AG du Tennis de Table

Bilan financier satisfaisant malgré un nombre de licenciés en baisse chez les jeunes.

Une entente toujours aussi bonne au sein de l'association.

## Rémy CROUZET

- 21/06 - AG ABC

Un nombre de licenciés toujours aussi satisfaisant.

Un bilan financier lui aussi satisfaisant grâce au sponsoring, aux différents évènements qui sont venus ponctuer la saison.

De nouvelles idées vont voir le jour sous l'impulsion d'un bureau dynamique.

Le président remercie Mr ROUSSILLON et Mr CROUZET qui représentaient la mairie ce jour-là.

## Christian BOUVIER

- AG ADMR

- Rapport d'activité 2024

- Rapport financier 2024

- Rapports d'orientations 2025

- Quitus aux administrateurs

- Vie associative

L'ADMR intervient sur 9 communes, (Charantonay, Artas, Meyrieu-les-Etangs, Ste-Anne-sur-Gervonde, Chatonnay, Lieudieu, Villeneuve-de-Marc, Meyssiez et Eyzin-Pinet).

16 005 heures d'intervention ont été effectuées. L'association fonctionne avec 23 salariés, 8 bénévoles et 143 clients. 24 familles de la commune bénéficient des services de l'ADMR, ce qui représente 2 844,77 heures.

- Conférence territoriale des solidarités

- Présentation du plan de prévention des vagues de chaleur

En Isère, le plan canicule est déclenché quand la température atteint 34° le jour, 19° la nuit au moins pendant 3 jours. Une alerte est faite par le préfet en cas de canicule extrême.

- Point sur le volet social du budget départemental

1,7 milliards d'euros débloqués pour le département de l'Isère

- Réseau de lutte contre les violences intrafamiliales

Des plaquettes qui reprennent les démarches et les orientations sont à disposition en mairie

- Présentation du Pôle Ressources Enfance Handicap Jeunesse Isère (PREHJI)

- Retour d'expérience sur les conseils municipaux enfants et jeunes

De bons retours par les communes qui ont mis en place ces conseils municipaux enfants. Ces expériences permettent d'apprendre la citoyenneté aux jeunes à condition d'avoir des encadrants, un rythme de réunion et que les enfants soient acteurs.

## Isabelle NATIVEL

- 16/06 - Conseil d'école

- ♦ Fonctionnement des écoles / prévisions d'effectifs.

En maternelle (à ce jour): 28 élèves arrivent en petite section, 21 élèves en moyenne section, 23 élèves en grande section, soit un total de 72 élèves.

En élémentaire (à ce jour) : 25 élèves en CP, 21 élèves en CE1, 20 élèves en CE2, 27 élèves en CM1, 21 élèves en CM2, 4 nouveaux élèves ont été inscrits depuis le conseil d'école, soit un total de 118 élèves.

- ♦ Bilans financiers

- ♦ Bureau des élections

- ♦ Actions pédagogiques

- ♦ Remerciements et demandes

En maternelle :

- Besoin de couchettes pour le temps de repos des enfants en MS

En élémentaire :

L'école remercie la commune pour l'isolation phonique de la seconde classe du groupe 2 ainsi que pour l'efficacité de Monsieur Roussillon.

- ♦ Parole aux élus.

- Suite à l'absence d'enseignants non remplacés, la commune a alerté l'IEN ainsi que le DASEN.

- Une fresque sera placée sur le grand portail de l'entrée de l'école.

- Des nouveaux ordinateurs pour le groupe 1 ont été commandés.

- ♦ Parole au DDEN.

- Le prix de la citoyenneté revient cette année sur le thème de la nutrition : « je suis citoyen, je me nourris bien »

- ♦ Questions des parents.

- Les parents sont satisfaits des menus du traiteur ainsi que des activités proposées par le pôle animation

- Ils demandent que la police municipale soit présente plus souvent aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

- Suite à leur demande, un miroir a été installé au passage protégé du Grand Chemin

## Michelle LAMOURY

- 18/09 - Centre de Loisirs du mercredi

Les 4 centres se sont retrouvés à Savas Mépin pour leur journée inter-centres. Le matin, les 115 enfants ont participé à des ateliers manuels et sportifs et l'après-midi, une chasse au trésor sur le thème des pirates.

- 02/07 - SMICTOM de la Bièvre
  - Mandat au CDG38 pour la consultation des titres restaurant, mutuelle santé et assurance statutaire.
  - Convention de prêts de casques de réalité virtuelle avec les EPCI.
  - Rapport annuel d'activités 2024 : en ligne sur le site internet du SMICTOM.
  - Visite du site par le ministère de la transition écologique : le site a été qualifié d'exemplaire.
  - Rappel sur les problèmes d'incendies générés par les piles et batteries au lithium jetées aux ordures ménagères : quasiment un départ de feu par semaine.
  - Portes ouvertes : elles auront lieu pour tout public les 26 et 27 septembre.
- 5/07 - Représentation du Maire à l'inauguration de la rénovation de l'école de Chatonnay.
- 7/07 – Conseil communautaire
  - Schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif : pour prévoir les travaux à 10/15 ans.
  - Travaux à la crèche DoRéMi : les travaux sont terminés, le montant des marchés s'élève à 1 174 023.90 € HT
  - SCoT : modification des statuts pour changer le nombre de délégués et la surface ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) à consommer.
  - Points d'Apports Volontaires : participation financière des communes en cas de modification de la dotation par Bièvre Isère.
  - Mission Locale : vote d'une subvention de 79 283€.
  - Contrat Local de Santé : Appel à Projet sur les thèmes : Accès aux droits et aux soins et la Santé Mentale.
  - Modifications budgétaires

### **Brigitte LECOMTE LEMOINE**

- Demande du cabinet infirmier : est ce qu'ils pourraient obtenir un local plus adapté car ils ont du mal à trouver un espace pour les consultations diététiques / accueil pour le cancer... ?
  - *Le sujet est à étudier en lien avec l'ARS et le CPTS ; une réunion va être organisée avec les professionnels de santé des 3 communes (Chatonnay, St Jean de Bournay et Artas) en fin d'année 2025.*

### **Bernard GALIFFET**

- Quelle autorisation pour les feux d'artifice sur la commune ?
  - L'arrêté municipal s'applique : à rediffuser sur panneau pocket.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,  
Martial SIMONDANT

La secrétaire de séance,  
Michelle LAMOURY



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Lamoury', written in a cursive style.

